

Le 22/10/2019.

Indivision DANIS, propriétaire du terrain Feiaud section B n° 816

Notre terrain, situé rue de l'Amique Bares se trouve juste en face de la zone à construire (page 17 du document S.O.A.P.)

Pourquoi ce côté du chemin n'est plus constructible et passe en zone naturelle alors qu'il était dans une zone constructible à l'origine. Est-ce légal ?

De plus notre terrain est entouré de plusieurs parcelles ayant été vendues par la mairie de Saint-Barnet, en début 2008, à un lotisseur de Montpellier le groupe Angelotti.



Yvonne Danis au nom de l'indivision.